

~ AGENDA ~ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIA LE ZOOM

Samedi 7 novembre 2020 à 14:00hr CET

- 1. Introduction et bienvenue par le président de l'EFHPA, Sato Liu
- 2. Excuses et présentations
- 3. Procès-verbal de la réunion précédente tenue à Barcelone le 26 octobre 2019
- 4. Questions soulevées
- 5. Vote de la résolution sur le pays d'enregistrement de l'EFHPA
- 6. Rapports des agents
- 7. Élections et départs à la retraite des membres du conseil d'administration
- 8. Rapports des membres

Les membres ont été invités à soumettre un rapport sur les activités de leur organisation au cours de l'année écoulée et ceux qui ont été reçus ont été diffusés avant la réunion. Malheureusement, ces rapports sont uniquement en anglais, mais n'hésitez pas à les faire traduire dans votre propre langue.

- 9. Idées et priorités pour l'avenir
- 10. Toute autre question
- 11. Assemblée générale 2021

Date et lieu à discuter et à convenir.



RÉSOLUTION POUR DISSOUDRE L'ENREGISTREMENT DE L'EFHPA EN BELGIQUE

Lors de l'Assemblée générale de Vienne le 19 novembre 2016, les membres ont approuvé une résolution visant à modifier l'article 2 des statuts relatif au siège de l'association (adresse enregistrée). L'amendement a été modifié comme suit :

Lors de la fondation de l'EFHPA, le siège de l'association était situé à 1050 Bruxelles Clos du cheval d'argent 9.

Le siège peut être transféré partout en Europe par décision ordinaire du Conseil et être publié aux "Annexes du Moniteur Belge".

Le Trésorier, soutenu par le Conseil d'administration de l'EFHPA, propose maintenant de réenregistrer l'EFHPA aux Pays-Bas, ce qui nécessite la dissolution de l'enregistrement de l'Association en Belgique.

La proposition de dissoudre l'enregistrement de l'EFHPA en Belgique et de s'enregistrer aux Pays-Bas a été présentée aux membres lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le samedi 7 novembre et a été approuvée.